VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

RADIATION

Par Bouli67 Postée le 01/01/2023 21:23

> Bonjour, je souhaiterais me faire radier de tout site de jeux en lignes et notamment des Casino. Dans ce dernier cas, la radiation est-elle également valable pour les casinos à l'étranger ?

Mise en ligne le 04/01/2023

Bonjour,

Vous vous interrogez sur les enjeux de l'interdiction volontaire de jeux.

Cette procédure ne concerne que les salles de casinos de France, et les sites agréés par l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ). Vous pouvez retrouver la liste des sites de jeux sur le site internet de l'ANJ. Nous vous glissons en fin de réponse le lien de l'ANJ, ainsi qu'un article de notre site internet consacré à l'interdiction volontaire de jeux.

Si vous souhaitez échanger avec un-e membre de notre équipe autour des difficultés que vous rencontrez avec les jeux, n'hésitez pas à contacter notre service par téléphone (au 09 75 74 13 13, appel gratuit et anonmye). Nous sommes ouverts tous les jours sans exception. Ce serait l'occasion de discuter de ce que vous traversez actuellement, et des éléments qui pourraient vous aider.

Nous vous souhaitons une bonne continuation.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Se faire interdire

Autres liens :

- ANJ - Interdiction de jeux